

Image not found or type unknown



Ancienneté et maintien de salaire

Par **Jey76**, le **11/04/2019** à **02:29**

Bonjour

j'ai été victime d'un accident de travail après 11 mois d'ancienneté , en arrêt pendant 3 mois et demi Dans la convention collective no 3023 il y es prévu un maintien de salaire après 1 an révolu d'ancienneté. Ai je droit au maintien ???

Embauche le 22 janvier l'accident a eu lieu le 17decembre en arrêt g